

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-52

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7
Conseillers absents : 3
Conseillers représentés : 1

Pour : 8
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : ADHESION 2025. FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à verser la somme de 100,00 € à la Fondation du Patrimoine.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

